

Nombre de membres**en exercice:** 11**Séance du 21 février 2020**

L'an deux mille vingt et le vingt-et-un février l'assemblée régulièrement convoquée le 21 février 2020, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 7**Sont présents:** Jean Claude LANDRIER, Jocelyne KAPLON, Josiane MAGNE, Richard MOREAU, Valerie TEDESCO, Daniel BALACE, Pascal FOURDIN**Votants:** 10**Représentés:** Franck MONOT par Jean Claude LANDRIER, Annie GRANDJEAN par Jocelyne KAPLON, David LE QUERE par Josiane MAGNE**Excuses:****Absents:** Patrice BORNE**Secrétaire de séance:** Jocelyne KAPLON**Le Procès-verbal du 09 décembre 2019 est lu et approuvé à l'unanimité.****Objet: ONF Forêt Thory Provency Plan de coupe 2020 - DE 2020 002**

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Office National des Forêts a proposé le plan de coupe pour l'exercice 2020.

Après avoir entendu l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal

1) demande :

Le **martelage** de la (des) parcelle(s) de la forêt communale : P14 P15 P25

prévue au plan de gestion : ouverture des cloisonnements d'exploitation

2) fixe la **destination** des produits comme suit :

DELIVRANCE de la totalité de la coupe : P14 P15 P25 ouverture des cloisonnements d'exploitation.

Objet: CCAVM versement du fond de concours voirie sur travaux 2019 - DE 2020 003

Dans sa séance du 08 avril 2019 le conseil municipal a chargé le maire de signer les bons de commande pour les travaux d'entretien de voirie communale et intercommunale pour la somme de 7849.49€ HT.

Dont 6953.93€ HT en intercommunal qui peuvent bénéficier du fonds de concours de la CCAM à hauteur de 50% du HT.

Les travaux ont été exécuté partiellement pour un montant de 5445.33€ HT. Nature des travaux: Point à temps et reprofilage.

- VC n°4 de Tour de Pré à la RD9 pour 493.31€ HT

- VC n°4 de la RD9 à Marcilly pour 4952.02€ HT

Ces travaux sont financés comme suit:

- Fonds de concours de la CCAVM 50% du HT soit 2722.00€

- Auto-financement 2723.33€

Le conseil municipal charge le Maire de demander à la CCAVM le versement de la somme de 2722€ (deux mille sept cent vingt deux euros) dans le cadre du fonds de concours voirie.

Objet: Ouverture de crédit compte 165 consignations bouteilles de gaz - DE 2020 004

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits sont à ouvrir aux articles ci-après avant le vote du budget de l'exercice 2020, il est nécessaire de voter les crédits et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES	
		TOTAL :	0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES	
165	Dépôts et cautionnements reçus	15.00		
		TOTAL :	15.00	0.00
		TOTAL :	15.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les crédits tels que présentés, ces crédits seront inscrits au Budget Primitif 2020.

Objet: AGEDI modification des statuts - DE 2020 005

Approbation des statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Agence de GEstion et Développement Informatique » (A.GE.D.I).

Pour rappel le syndicat mixte A.GE.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologie et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est décidé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3).

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.GE.D.I. sollicite ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I., joint en annexe,
- APPROUVE le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert,
- APPROUVE la modification de l'objet du syndicat,

- AUTORISE, le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.GE.D.I.

Objet: Radars pédagogiques contrat de maintenance - DE 2020 006

La commune de Provençy a fait l'acquisition en juin 2018 de deux radars pédagogiques Evolis Solution auprès de la Société ElanCité.

Ces deux radars sont garantis 2 ans soit: 1 jusqu'en 06/2020 et l'autre en décembre 2020.

La Société ElanCité propose un contrat de service incluant:

- réparation du produit en atelier: pièces, main d'oeuvre et port aller-retour inclus,
- traitement prioritaire l'appareil en cas de retour,
- mise à jour gratuite des logiciels: exploitation des statistiques, configuration,
- assistance téléphonique (aide à l'installation des logiciels si nouveaux postes informatiques, aide à l'utilisation si nouveaux utilisateurs),

Ce contrat de service est proposé au tarif de 249€HT/an/radar.

La Société propose un tarif préférentiel de 199€HT/an/radar si le contrat est pris avant la fin de la garantie du matériel.

Le conseil municipal décide de prendre ce contrat de service.

Le conseil municipal charge le maire de contacter la société Elan Cité, de mettre en place ce contrat de service, de le signer ainsi que tout document se rapportant à cette opération.

Objet: Assurance prévoyance participation employeur - DE 2020 007

Selon les dispositions de l'article 22 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

Sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues ou vérifiée dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence.

Le Maire présente au conseil municipal une demande des agents de la commune qui sollicitent une participation de cette dernière dans le cadre de leurs contrats prévoyance.

Le conseil municipal demande le report de décision lors d'un prochain conseil municipal après les élections.

Objet: ELUS INDEMNITES - DE 2020 008

Le Maire présente au conseil municipal le tableau des indemnités de fonction suite à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique: Loi 2019-1461 du 27 décembre 2019.

Pour la commune de Provençy - 500 habitants, augmentation de 50% de l'indemnité pour le Maire et les Adjoints

Pour le Maire:mensuel:

Au 01/01/2019	17% de l'indice brut 1027	soit 661.20€
Au 29/12/2019	25.5% de l'indice brut 1027	soit 991.80€

Pour un Adjoint:mensuel:

Au 01/01/2019	6.6% de l'indice brut 1027	soit 256.70€
Au 29/12/2019	9.9% de l'indice brut 1027	soit 385.05€

L'Etat s'est engagé à financer cette dépense supplémentaire en partie; à ce jour il verse à la commune par an la somme de 3030€ dans le cadre de la dotation élu (compensation pour les indemnités).

Il propose de verser 50% de plus de cette somme soit une aide supplémentaire de 1515€ par an.

Le conseil municipal décide de ne pas modifier les indemnités aux élus dans l'attente des élections municipales de mars 2020.

Objet: CARTE SCOLAIRE école primaire modification - DE 2020 009

Lors de la fermeture de l'école de Provençy en 2004, le conseil municipal a choisi par délibération du 8 avril 2004 le rattachement des élèves aux écoles d'Avallon.

Par courrier du 28 octobre 2019 la commune de Provençy a fait une demande de modification de la carte scolaire afin d'être rattaché à l'école de Sauvigny Le Bois la majorité des enfants scolarisés dans le primaire et la maternelle de la commune de Provençy fréquentent l'école de Sauvigny le Bois.

Le conseil Régional qui gère les transports scolaires a informé la commune par courrier du 7 février 2020 que la modification de la carte scolaire pour les primaires pourrait être effective si le conseil municipal de Provençy ainsi que le conseil municipal de Sauvigny le Bois actaient une sectorisation unique.

Le conseil municipal demande le rattachement des élèves maternelles et primaires de la commune de Provençy à l'école de Sauvigny Le Bois à partir de la rentrée de septembre 2020.

Le conseil municipal charge le maire de se rapprocher de la commune de Sauvigny le Bois afin de mettre en place cette carte scolaire.

Informations et questions diverses:

- Organisation des élections municipales
- Diverses demandes de subvention

Séance levée à 20h15

DELIBERATIONS du 21 Février 2020:

ONF Forêt Thory Provençy Plan de coupe 2020 - DE_2020_002
CCAVM versement du fond de concours voirie sur travaux 2019 - DE_2020_003
Ouverture de crédit compte 165 consignations bouteilles de gaz - DE_2020_004
AGEDI modification des statuts - DE_2020_005
Radars pédagogiques contrat de maintenance - DE_2020_006
Assurance prévoyance participation employeur - DE_2020_007
ELUS INDEMNITES - DE_2020_008
CARTE SCOLAIRE école primaire modification - DE_2020_009